Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le 01/06/2026
ID : 074-200011773-20260528-BC_2026_0061-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***
ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS
***

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

OBJET :

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS D'ANNEMASSE AGGLO AU SEIN DU COMITÉ DE PILOTAGE DU PLAN PASTORAL TERRITORIAL DU SALÈVE

N° BC_2026_0061

Séance du : 26 mai 2026

Convocation du : 19 mai 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 20

Président de séance : Antoine BLOUIN

Secrétaire de séance : Amine MEHDI

Membres présents :
Amine MEHDI, Christophe BORREL, Denis SERVAGE, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Nicolas TEREINS, Antoine BLOUIN, Jean-Paul BOSLAND, Denis MAIRE, Christine BURKI, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Jean COMBETTE, Patrick ANTOINE, Christophe CALLAY

Excusés :
Cristian GUERET, Carole DARCY, Gabriel DOUBLET, Maxime GACONNET, Anne-Lise VOUTAY, Coralie FERNEX

***

Vu la délibération du conseil communautaire du 15 avril 2026 n°CC_2026_0038 portant délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau communautaire et notamment le paragraphe B-2 de son annexe ;

Le Plan Pastoral Territorial (PPT), porté par l'Association Foncière Pastorale du Mont Salève, recouvre les communes du Salève dont deux communes du territoire d'Annemasse Agglo : Etrembières et Annemasse.

Le PPT prévoit différentes actions d'animation, de travaux d'améliorations pastorales et d'équipements (accès à l'alpage, préservation des bâtiments d'alpage, alimentation en eau des alpages,…), de gestion et amélioration des milieux sylvo-pastoraux et de la biodiversité (contrôle des ligneux, mise en défens des mares…) mais aussi de cohabitation des usages de l'espace pastoral (schéma de randonnées …) et de sensibilisation du public. Le Comité de pilotage se réunit régulièrement pour suivre la mise en place des actions.

Suite au renouvellement intégral du conseil communautaire, il convient de désigner le représentant d'Annemasse Agglo au sein du Comité de pilotage du Plan Pastoral Territorial du Salève.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

DE DÉSIGNER Monsieur Denis SERVAGE en tant que représentant d'Annemasse Agglo pour siéger au Comité de pilotage du Plan Pastoral du Salève.

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le 01/06/2026
ID : 074-200011773-20260528-BC_2026_0061-DE

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 28/05/2026
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Amine MEHDI
Date de signature : 29/05/2026
Qualité : Agglo - Secretaire Bureau Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.